

DJCE ou LLM Après IEP DE PROVENCE SPÉCIALITÉ AFFAIRES

Par **cyrine**, le **29/11/2017** à **00:35**

Salut à tous!

Je suis actuellement en 4ème année à l'IEP d'Aix-en-Provence, spécialité affaires internationales.

J'aimerais me réorienter vers une carrière de juriste d'affaires..

Vous me conseillez un DJCE ou un LLM?

Merci!

Par **antmar**, le **29/11/2017** à **10:26**

Bonjour Cyrine,

Un DJCE est effectivement une bonne idée, mais tous ne se valent pas en termes d'insertion professionnelle/réputation - il faut faire attention. Si tu envisages d'intégrer un DJCE en M2, la barre du recrutement est assez haute dans les meilleurs DJCE qui n'offrent que quelques places seulement. Faire un très bon M2 en droit des affaires revient au même à ce stade. D'ailleurs, faire un M1 en droit des affaires, même par correspondance peut faciliter l'admission en DJCE/M2 quand on vient d'un IEP.

Quant au LLM, le but est principalement d'améliorer son anglais et de développer ses connaissances dans des domaines particuliers du droit anglo-saxon, voire de passer un barreau étranger. Ce n'est pas en LLM que tu acquerras les bases indispensables en droit des affaires français. Ca peut en revanche être une bonne idée après une formation en droit français.

Pour conclure, il faut souligner l'importance de passer le CRFPA pour les juristes d'affaires aujourd'hui. La grande majorité des offres d'emploi dans ce domaine visent des titulaires du CAPA.

Par **Yn**, le **01/12/2017** à **18:13**

Le mieux me semble effectivement le DJCE. Cependant, j'attire ton attention sur le niveau de sélectivité des DJCE (et des bons M2 en droit des affaires, plus généralement).

Surtout, même si ton parcours à l'IEP est bon, je ne suis pas sûr que ce soit le profil recherché. Je me trompe peut-être, mais ce que j'ai vu des filières "affaires internationales" des IEP, c'est très multi-discipline avec de l'éco, des cours de "stratégie", etc.

Les DJCE recrutent quasi-exclusivement des 100% juristes qui sont solides en droit des contrats (contrats, spéciaux, sûretés, etc.), droit des sociétés (et droit spécial) et fiscalité. Bref, le profil assez classique d'un affairiste. Il y a des petites variations, mais le tronc commun est le même . Pas sûr que ce soit le coeur de la formation d'un IEP.